

DÉVELOPPEMENT DURABLE : POURQUOI LES JURISTES D'ENTREPRISES DOIVENT S'Y INTÉRESSER ?

Le développement durable, réalité juridique en germe lié aux problématiques environnementales, investit nécessairement le quotidien de l'entreprise et de ses acteurs de premier plan que sont les juristes d'entreprise. Pourtant, les directions du développement durable qui émergent se composent le plus souvent d'ingénieurs ou d'anciens de la communication. Comment les juristes d'entreprise peuvent-ils être associés au développement durable qui est un concept intégré dans la stratégie des entreprises ?

Les juristes d'entreprise impliqués malgré eux

Gestion des risques, risk-management, droit de l'environnement, lutte contre les discriminations, gouvernance d'entreprise... autant de termes ayant présidé à celui du développement durable, autant de problématiques juridiques auxquelles les juristes d'entreprise répondent déjà depuis des années. « Le juriste d'entreprise fait du développement durable depuis longtemps sans le dire, sans le savoir ou sans le faire savoir. A titre d'exemple, dans le cadre de fermetures de sites industriels, il ne suffit pas de régler les questions juridiques d'ordre social. Le juriste, selon une démarche proactive, gère en amont les aspects immobiliers et environnementaux en partenariat avec les Collectivités Locales et les Autorités Environnementales. Pas

seulement pour répondre à des obligations légales, mais aussi et surtout pour mettre tout en œuvre afin de faciliter la reconversion du site et ainsi lui donner une nouvelle activité économique. Nous retrouvons le triptyque du développement durable : le social et le sociétal, l'économique et l'environnement » analyse Catherine Roux, Responsable de la Commission Environnement et Développement Durable « CEDD » de l'AFJE (Association française des juristes d'entreprise). Le concept du développement durable en investissant les lignes stratégiques de l'entreprise implique nécessairement les juristes d'entreprise, véritables facilitateurs de la démarche. Une synergie facilitée par le concept même du développement durable auquel adhèrent facilement les acteurs de l'entreprise

que sont les juristes. Pour Emmanuel Laclavière de la direction juridique de France Telecom « Le développement durable implique tout le monde dans l'entreprise à travers ses valeurs éthiques. C'est un concept structurant. Mais le rôle de l'entreprise n'est pas ici de faire de l'idéologie mais de produire et de vendre. N'oublions pas que le développement durable c'est aussi du marketing. » Alors développement durable, stratégie commerciale ou concept global de la stratégie d'entreprise ?

Des acteurs au sein des stratégies de développement de l'entreprise

Le développement durable, concept également vendeur, est nécessairement lié à l'image et aux stratégies de communication de l'entreprise. Pour Frédéric

Foucard, Conseil en Recrutement juridique et développement durable : « Les directeurs du développement durable sont souvent d'anciens de la communication. C'est logique puisque les entreprises devaient au départ communiquer sur le concept novateur que constituait le développement durable ». Surtout, quand on connaît l'impact de la notation sur le cours de la Bourse, on imagine qu'il vaut mieux entretenir de bons rapports avec le développement durable. « Le développement

d'entreprise s'approprient les questions du développement durable, liées à leur fonction mais aussi à leur compréhension des aspects stratégiques du juridique ? Pour les juristes d'entreprises, l'un n'empêche pas l'autre. Pour Frédéric Foucard : « Il n'y a pas plus de raison pour lesquelles les directions du développement durable devraient être rattachées à la communication ou aux ressources humaines qu'au juridique. A un moment donné, le développement durable doit être

tamment dans les entreprises assurant des missions de service public telles que les sociétés d'économie mixte. Pour Valérie Libouban, responsable juridique d'Eau de Paris, société anonyme de Gestion des Eaux de Paris : « Il y a complémentarité entre mission de service public et politique de développement durable impulsée et soutenue par des élus politiques siégeant dans les organes sociaux. C'est un moteur puissant pour intégrer le développement durable. Le rôle du juriste va être

“ On est là pour ça ! ”



Mourad Bédrani,
Directeur Marketing et
Juriste chez HYP COM
Technologies

“ Notre rôle ? justement recenser les risques ”



Valérie Libouban,
responsable juridique
d'Eau de Paris,

“ Une approche globale et transversal ”



Catherine Roux,
Responsable de la
Commission Environnement
et Développement
Durable de l'AFJE

durable agit comme un avantage compétitif. Si on l'a, on l'utilise. Si on le l'a pas, on est limité, voire ralenti. Il faut aller vers le développement durable et le juriste d'entreprise est là pour ça ! » indique Mourad Bédrani, Directeur marketing et juriste chez HYP COM Technologies.

Et justement, au-delà de la simple expertise juridique, les juristes d'entreprise ont-ils un rôle à jouer ? Pourquoi en effet ne pas envisager que les juristes

dans toutes les fonctions. Les juristes d'entreprise sont garants de la sécurité, donc omniprésents sur ces questions là. Ils ont un rôle à jouer parce qu'ils sont sur le terrain tous les jours, parce qu'ils sont intégrés dans les échelons stratégiques de l'entreprise. »

Parce que le développement durable a une réelle dimension politique pour l'entreprise et son environnement, il est également synonyme d'exemplarité no-

justement de recenser les risques, là où il y a des obligations et d'éventuelles sanctions, là où il y a une réelle possibilité de faire évoluer les pratiques industrielles ».

Une légitimité donc du rôle des juristes d'entreprise en tant qu'ils ne seraient pas seulement des spécialiste du droit mais des juristes de l'Entreprise qui connaissent les produits, les rouages et la culture de l'entreprise. Pour Catherine Roux : « En tant que juriste d'entre- →

DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES AVOCATS S'Y METTENT AUSSI !



Si le développement durable ne constitue pas encore de module à part entière dans l'enseignement des futurs avocats, cette idée fait néanmoins son chemin au sein de nombreuses directions de CRFPA. A celui de Versailles par exemple, le développement durable va intégrer la formation continue : « Sous la direction de Jean-Pierre Désidéri, spécialiste dans le do-

main, nous avons décidé d'axer l'université d'été du 28 au 31 août sur la thématique du droit de l'environnement » explique Christian Mercier, directeur du CRFPA de Versailles. Pour lui, les avocats ont commencé à prendre conscience de l'importance de ces problématiques : « c'est un marché porteur mais ce n'est pas la seule raison de la prise de conscience des avocats. Aujourd'hui, ces problématiques environnementales se retrouvent dans la majorité des cas. Que ce soit lors de la vente d'un immeuble avec l'amiante ou d'un terrain, les données environnementales sont à prendre en compte obligatoirement. Les avocats ne peuvent pas faire l'impasse sur le sujet ».

En ce qui concerne la formation initiale pour les jeunes avocats, des modifications seront apportées dans les prochains mois afin que le CRFPA réponde au mieux à ces besoins. Une évolution qui sera peut-être amplifiée si le projet de spécialiser le centre dans le droit public aboutit. « Dans le domaine du droit public, l'environnement joue un très grand rôle comme le développement durable. Si le projet se concrétise, il sera donc très important de donner à nos étudiants les bases dans ce domaine en plein expansion » souligne Christian Mercier.

prise, nous avons une approche globale et transversale. Nous suggérons des solutions selon la stratégie et les objectifs de l'entreprise. Ces préconisations ne constituent peut-être pas la réponse juridique théoriquement idéale, celle par exemple que va donner un avocat-expert dans son domaine, mais notre conseil sera approprié au contexte, adapté à la mesure des risques et discuté avec les opérationnels et les dirigeants. Cette approche donc, révèle bien les qualités d'analyse nécessaires et utiles dans une démarche de développement durable ».

Des juristes d'entreprise, acteurs de la transversalité donc de l'entreprise, à l'image du champ d'application du développement durable, qui du marketing et de la communication a fini aussi par investir le champ juridique de l'entreprise.

Éviter toutes mauvaises surprises avec les juristes d'entreprise

La gestion des risques d'atteinte à l'environnement et la réalité juridique du développement durable montent en puissance dans les entreprises. Afin d'anticiper les futures législations et l'implication à terme de toutes les Directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise dans le développement durable, les entreprises ont intérêt à impliquer très en amont leurs juristes qui connaissent bien les rouages et interactions internes à l'entreprise. « Nous avons notre rôle de juriste à jouer dans ce tissu juridique complexe, qui va de la directive européenne de 2004 sur la responsabilité environnementale, en passant par REACH, les textes sur la D3E et plus classiquement la Loi NRE ou la Loi sur la Sécurité financière... Mais plus loin encore, nous parlons au sein des entreprises de « responsabilité sociale et sociétale ». Certes il existe des textes ré-

glementaires, mais les entreprises se dotent de chartes, de codes et l'adoption d'une démarche de développement durable contractualise les engagements que prend l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires que sont les actionnaires eux-mêmes mais aussi les salariés, les clients, les fournisseurs, les banquiers... Le juridique, ce sont les lois certes mais c'est aussi le contrat » tient à rappeler Catherine Roux. Une contractualisation du concept de développement durable qui pourrait même être parfois excessive : « Ca peut prendre des proportions incroyables, jusque dans la sous-traitance, jusqu'à voir le plombier s'engager à respecter la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la charte de l'environnement... C'est très contraignant » tient à préciser Emmanuel Laclavière (France Telecom).

Au final, le développement durable, en tant que notion juridique encore assez floue engage des problématiques diverses et aux enjeux économiques importants. Et même si le développement durable n'est pas rattaché institutionnellement aux juristes, ils seront de toute façon consultés à un moment ou à un autre dans le débat. Un vrai enjeu aussi en terme de compétence et de rôle. Une opportunité à ne pas rater pour ces juristes qu'il serait dommage de voir passer à coté d'une possibilité pour eux d'asseoir leur légitimité dans l'entreprise. C'est dans ce but que la CEDD de l'AFJE travaille actuellement à l'organisation d'une table ronde, prévue fin octobre 2007, au cours de laquelle elle abordera plus en détails une réflexion sur le rôle du juriste d'entreprise dans une démarche de développement durable de son entreprise. (pour plus de précisions voir le site www.afje.org) ●

C.V.